

Participation financière

15 % des ressources mensuelles du jeune.
(Fixée par la Circulaire DGAS/1 A n° 2002-388 du 11 juillet 2002 relative à la participation financière des personnes accueillies dans les centres d'hébergement et de réinsertion sociale à leurs frais d'hébergement et d'entretien).



Contact



Association *le lien*



05 57 51 19 25



contact@assolelien.fr

<https://assolelien.fr/>



2, Rue Lataste 33500 Libourne



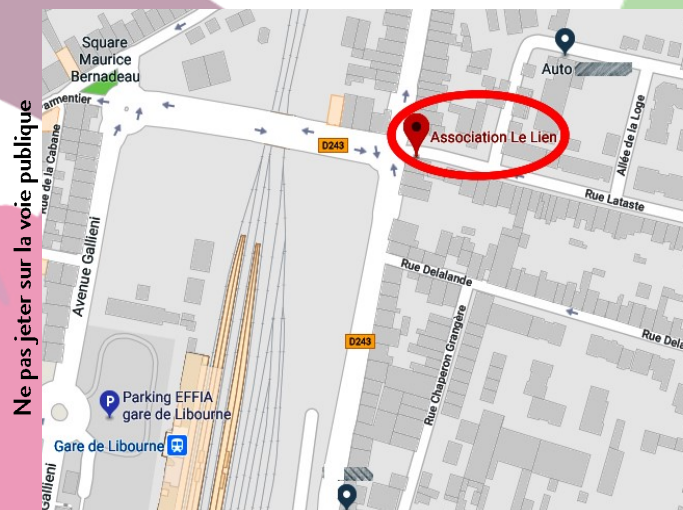
STABILISATION

Une question sur le dispositif jeune ?

Sur les règles de vie ?

Vous pouvez envoyer un mail à l'adresse :

urgjeune@assolelien.fr



jeunes

Accès

- Bus n° 1 et 3 - Arrêt « Marne »
- À 350 m de la Gare SNCF



PRÉFET
DE LA GIRONDE



Missions et prestations

- Mettre à l'abri et en sécurité.
- Assurer un hébergement limité dans le temps.
- Accompagner le jeune hébergé dans la vie quotidienne (courses, préparation des repas, tâches ménagères...) et dans l'apprentissage des règles de vie et de citoyenneté.
- Favoriser l'accès aux droits sociaux essentiels et aux soins.
- Médiatiser les relations entre cohébergés.

Co-hébergement en chambre double, (entre trois et quatre jeunes par logement), dans deux logements meublés situés à Libourne.



Bénéficiaires

- Jeune adulte entre 18 et 25 ans
- Privé de logement ou d'hébergement
- Animal de compagnie interdit



Admission

- Fiche « demande d'hébergement de Stabilisation » complétée par un travailleur social et transmise au Service Intégré d'Accueil et d'Orientation (SIAO)
- Entretien de présentation du dispositif avant l'entrée
- Durée de séjour : 3 mois, renouvelables 3 fois sous certaines conditions



Partenaires

L'accompagnement est réalisé en coordination avec différents partenaires (santé, insertion socio-professionnelle, loisirs, solidarité..).



L'équipe

- Une équipe de direction.
- Une équipe éducative (travailleurs sociaux, maîtresse de maison).
- Une équipe administrative.
- Une équipe de services généraux (ouvriers polyvalents du bâtiment, rondeurs).

